RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 30 juin 2021

OFI RS EURO INVESTMENT GRADE 2023

FCP Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Commercialisateur
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Informations réglementaires

Situation financière au 30 juin 2021

ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objectif de gestion

L'objectif du Fonds est de réaliser sur la durée de vie du Fonds de 3 ans soit le 31 décembre 2023 une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 47,5 points de base à celle de l'€STER pour la part XL - supérieure de 41,5 points de base à celle de l'€STER pour la part I et supérieure de 20,5 points de base à celle de l'€STER pour les parts RFC, en mettant en œuvre une approche ISR. Le FCP sera systématiquement couvert contre le risque de taux d'intérêt par le biais d'instruments financiers à terme, principalement des swaps de taux indexé sur l'EONIA, l'EURIBOR, l'€STER ou tout autre référence du marché monétaire. Cette couverture sera progressive pendant la période de souscription puis systématique à l'issue de cette dernière.

Avertissement : cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, ne constituant pas une promesse de rendement ou de performance. Ces hypothèses sont basées sur des postulats d'évolution de la qualité de crédit des émetteurs et des risques de défaut. Si ces risques devaient se concrétiser de manière plus importante que prévu par ces hypothèses, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Indicateur de référence

L'indice « €STR » : + 0.475% pour les parts XL ; + 0,415% pour les parts I ; + 0,205% pour les parts RFC.

L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. Son ticker Bloomberg est ESTRON Index.

La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie de gestion

La stratégie d'investissement vise à exposer le Fonds au marché du crédit non spéculatif (Investment Grade), notamment à travers une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance libellés en euro et à les détenir jusqu'à maturité (31 décembre 2023) (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera principalement d'acquérir et de sélectionner des titres à caractère non spéculatif (Investment Grade) et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2023. Dans l'optique d'une dissolution du Fonds au 31 décembre 2023, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 6 mois seront cédés.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds investit principalement en obligations et autres titres de créance libellés en euro, émis par des entreprises publiques ou privées de l'OCDE. Accessoirement, le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations et autres titres de créance émis par des Etats ou des organismes supranationaux, ou des entreprises publiques ou privées hors OCDE.

Le gérant investira progressivement sur environ cinquante à cent lignes. A la suite d'une dégradation de la notation de titres en portefeuille, le Fonds pourra être investi dans des titres spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield), plus risqués, présentent d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade », dans une limite de 10% de l'actif net.

Le Fonds pourra être investi jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, seront notés Investment Grade selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Le Fonds offre une stratégie de portage (« Buy and Hold ») passive mais ne s'interdit pas d'effectuer des mouvements afin de saisir des opportunités de marché en cas de souscription et/ou de rachats et en cas de rappel obligatoire (call) de la dette obligataire par l'émetteur. Le Fonds pourra également céder des titres dont la probabilité de défaut avant la maturité est significative.

Le portefeuille du Fonds est construit autour d'une approche « bottom up » (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) qui consiste à sélectionner des titres au regard de ses caractéristiques et de celles de son émetteur. Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre - 0.10 et 0,50 durant la période de souscription puis entre -0.10 et 0.10 à l'issue de la période de souscription. La sensibilité crédit sera quant à elle comprise entre 0 et 3,5. Compte tenu de la stratégie du Fonds, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Le processus d'investissement concilie l'application de critères financiers et extra-financiers afin d'appliquer une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille. L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux (changement climatique – ressources naturelles – financement des projets – rejets toxiques – produits verts) et sociaux (Capital Humain – Chaine d'approvisionnement – Produits et Services) spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance (structure de la gouvernance – Comportement sur les marchés) – se référer au code de transparence disponible sur le site internet de la Société de Gestion. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds.
L'univers analysé éligible est défini par l'exclusion de 20% des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR) de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG du Groupe OFI (soit environ 3500 actuellement).

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.
Pour plus de précisions sur les limites des approches extra-financières mises en œuvre se référer au code de transparence disponible sur le site internet de la Société de Gestion. De plus, cet OPC fera prochainement l'objet d'une demande de labellisation ISR).

Le Fonds connaîtra donc une variation importante de son profil de risque entre son lancement et son arrivée à terme. Les investissements privilégiés en fin de vie du Fonds seront les instruments du marché monétaire et OPCVM monétaires (dans la limite de 10% de l'actif net). Toutefois, étant dépendant des conditions de marché et des capacités d'offres de papiers, le gérant pourra conserver en liquidités les tombées d'échéances intervenant dans les trois mois précédents le terme du Fonds Ces liquidités seront détenues à titre accessoire (cf. l'article R.210-20 du Code Monétaire et Financier). A l'approche de l'échéance du Fonds, la Société de Gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors, soit pour la reconduction de la stratégie d'investissement, soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du Fonds sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'AMF.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, ceci afin d'exposer le portefeuille au risque de crédit, par l'utilisation d'instruments tels que des CDS et couvrir systématiquement le risque de taux via l'utilisation d'instruments tels que des swaps. Le recours aux instruments financiers à terme n'a pas vocation à entraîner une exposition nette du Fonds supérieure à 100% de l'actif net.

Cependant, en cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes du marché, le Fonds peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100% de l'actif net.

Profil des risques

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Obligations et Autres Titres de Créance libellés en Euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué en cas de mauvaise performance du Fonds, ce dernier ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de performance :
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée. Le Fonds n'offre pas un rendement garanti.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :
Le Fonds est investi en titres financiers sélectionnés discrétionnairement par la Société de Gestion. Il existe donc un risque que le Fonds ne soit pas investi sur les titres les plus performants.

Risque de crédit :
Dans le cas d'une dégradation des émetteurs publiques ou privés (par exemple de leur notation déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.), ou de leur défaillance la valeur des obligations publiques ou privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds serait alors affectée par cette baisse.

Risque de crédit lié à la détention de titres de créance subordonnés :
Dans le cas de la défaillance d'un émetteur de titres de créance subordonnés, le Fonds ne sera remboursé qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés. La valeur liquidative du Fonds serait alors affectée.

Risque lié à l'investissement dans certains pays :
Le Fonds pourra être exposé à des émetteurs privés ou public de pays dont la dette souveraine est particulièrement risquée dans les conditions de marché prévalant à la date de lancement du Fonds : Espagne, Italie, Portugal, Irlande, Grèce, Mexique.

Risque de contrepartie :
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement au Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de lié à la détention de petites et moyennes valeurs :
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé à la dette des émetteurs des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :
L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield) :
Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque lié aux marchés émergents :
Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque de taux d'intérêt :
En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Le Fonds est toutefois couvert de manière systématique contre le risque de taux et ne sera donc exposé qu'à un risque de taux résiduel dû à une couverture pouvant s'avérer imparfaite.

Risque lié aux obligations contingentes :
Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, …) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée.
Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques :

- De déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- De non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- De non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- De structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- De valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- De liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

A compter du 02/03/2021, le prospectus est conforme à la réglementation SFDR.

A compter du 01/05/2021, la Société de Gestion a décidé de proroger une première fois la période de souscription pour six mois supplémentaires pour une période allant du 1er mai 2021 au 31 octobre 2021.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

A compter du 03/07/2020, le SRRI est passé à 2 contre 1 précédemment.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 31/12/2020 au 30/06/2021, OFI RS EURO INVESTMENT GRADE 2023 n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	120 580 577,15
Avoirs bancaires	318 159,06
Autres actifs détenus par l'OPC	3 408 329,91
Total des actifs détenus par l'OPC	124 307 066,12
Comptes financiers	-
Instruments financiers et Dettes	-146 354,98
Total des passifs	-146 354,98
Valeur nette d'inventaire	**124 160 711,14**

Evolution de l'actif net

	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017(1)	09/12/2016(2)
ACTIF NET						
en EUR	124 160 711,14	118 247 785,01	116 202 616,55	128 558 935,22	166 701 462,04	100 500 000,00
Nombre de titres						
Catégorie de parts XL	1 000,0000	1 000,0000	1 000,0000	1 225,0000	1 598,0000	1 000,0000
Catégorie de parts I	2 109,9168	1 547,6521	1 500,0000	560,0000	560,0000	50,0000
Catégorie de parts RFC	10,0000	10,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts XL en EUR	102 567,91	102 426,10	101 063,91	100 361,87	100 788,29	100 000,00
Catégorie de parts I en EUR	10 233,47	10 222,36	10 092,46	10 027,91	10 074,57	10 000,00
Catégorie de parts RFC en EUR	102,46	102,44(3)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-

Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017(1)	09/12/2016(2)
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts XL en EUR	-	-1 189,39	-1 768,80	1 574,04	555,88	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-124,79	-182,40	153,27	51,30	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-0,15	-	-	-	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

(3) La catégorie de parts RFC a été créée le 28/05/2020 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	97,12	97,00
Actions	-	-
Obligations	90,67	90,57
ABN AMRO BANK NV 7.125% 06/07/2022	1,29	1,29
ACHMEA BANK NV 1.125% 25/04/2022	1,20	1,20
ALD SA 0% 23/02/2024	1,93	1,93
AMADEUS IT GROUP SA 2.5% 20/05/2024	0,86	0,86
AMADUES IT GROUP SA VAR 18/03/2022	0,81	0,81
ATOS 1.444% 06/10/2023	0,84	0,84
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1.125% 28/02/2024	1,84	1,83
BANCO SANTANDER SA 1.375% 09/02/2022	0,82	0,82
BANK OF AMERICA CORP FRN 25/04/2024	1,05	1,05
BFCM 3% 21/05/2024	1,84	1,84
BMW FINANCE NV FRN 02/10/2023	0,81	0,81
BNP PARIBAS 1.125% 22/11/2023	1,42	1,42
BPCE SA 1.125% 18/01/2023	1,98	1,98
BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	2,17	2,17
CAIXABANK SA 2.375% 01/02/2024	1,30	1,29
CAP GEMINI 2.5% 01/07/2023	0,84	0,84
CIE DE SAINT GOBAIN 1.75% 03/04/2023	1,67	1,67
CITIGROUP INC 2.375% 22/05/2024	1,64	1,64
CNH INDUSTRIAL FIN EUR S 2.875% 17/05/2023	0,43	0,43
CNP ASSURANCES 1.875% 20/10/2022	1,59	1,59
COMMERZBANK AG 0.5% 13/09/2023	1,64	1,64
CONTI GUMMI FINANCE BV 2.125% 27/11/2023	0,86	0,86
CREDIT AGRICOLE FRN 20/04/2022	1,22	1,21
CRITERIA CAIXA SA 1.50% 10/05/2023	1,50	1,49

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
ECP FINANCE BV 1.875% 29/09/2023	0,86	0,85
EON SE 0% 18/12/2023	1,82	1,82
FCA BANK SPA IRELAND 0.125% 16/11/2023	1,62	1,62
FCA BANK SPA IRELAND 1.25% 21/06/2022	0,82	0,82
GOLDMAN SACHS GROUP INC 2% 27/07/2023	1,88	1,88
GRP BRUXELLES LAMBERT SA 1.375% 23/05/2024	1,43	1,43
IMERYS SA 0.875% 31/03/2022	1,62	1,62
ING GROUP FRN 20/09/2023	1,64	1,63
INTESA SANPAOLO SPA 0.875% 27/06/2022	1,95	1,95
INTESA SANPAOLO SPA 1.375% 18/01/2024	0,59	0,59
INTESA SANPAOLO SPA 1.7% 13/03/2024	0,84	0,84
KBC GROUP NV FRN 23/06/2024	1,22	1,21
KERING 0.25% 13/05/2023	0,57	0,57
KLEPIERRE 1% 17/04/2023	0,82	0,82
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.125% 13/09/2023	0,49	0,49
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.75% 03/10/2022	0,98	0,98
LEGRAND 3.375% 19/04/2022	0,33	0,33
LLOYDS BANK GROUP PLC VAR 15/01/2024	1,96	1,96
MEDIOBANCA SPA 0.625% 27/09/2022	1,23	1,23
MEDIOBANCA SPA FRN 18/05/2022	0,81	0,81
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS 0% 15/03/2023	0,71	0,71
METROVACESA SA 2.375% 23/05/2022	1,15	1,15
NATWEST MARKETS PLC 1% 28/05/2024	0,42	0,42
NESTE OYJ 1.5% 07/06/2024	1,59	1,59
NN GROUP NV 0.875% 13/01/2023	1,64	1,64
PPG INDUSTRIES INC 0.875% 13/03/2022	0,32	0,32
PSA BANQUE FRANC 0.75% 19/04/2023	1,64	1,64
PSA BANQUE FRANCE 0.5% 12/04/2022	0,81	0,81
PUBLICIS GROUPE SA 0.5% 03/11/2023	1,64	1,64
RCI BANQUE SA 1.00% 17/05/2023	0,82	0,82
ROYAL BK OF SCOTLAND PLC 0.625% 02/03/2022	1,23	1,23
SANTAN CONSUMER FINANCE 1.125% 09/10/2023	1,26	1,25
SANTANDER CONSUMER BANK 0.875% 21/01/2022	1,22	1,22
SCA HYGIENE AB 0.625% 28/03/2022	0,61	0,61
SMITHS GROUP PLC 1.25% 28/04/2023	0,66	0,66
SOCIETE GENERALE 0.5% 13/01/2023	0,65	0,65
SOCIETE GENERALE 1.25% 15/02/2024	1,67	1,67
SSE PLC 2.375% 10/02/2022	0,41	0,41
SYDBANK AS 1.25% 04/02/2022	0,96	0,96
TERNA SPA 0.875% 02/02/2022	1,18	1,18
TLG IMMOBILEN AG 0.375% 23/09/2022	0,81	0,81
UBISOFT ENTERTAINMENT SA 1.289% 30/01/2023	1,81	1,81
UNIBAIL RODAMCO 1.375% 17/10/2022	0,83	0,83
UNIBAIL-RODAMCO 2.5% 12/06/2023	0,85	0,85
UNICREDIT SPA 1% 18/01/2023	1,65	1,64

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
UNICREDIT SPA 2.00% 04/03/2023	0,42	0,42
VF CORP 0.625% 20/09/2023	1,23	1,23
VIVENDI SA 0% 13/06/2022	1,37	1,37
VONOVIA FINANCE BV 0.875% 10/06/2022	1,88	1,87
WENDEL SA 1.00% 20/04/2023	1,24	1,24
WORLDLINE SA FRANCE 0.5% 30/06/2023	0,82	0,82
WPP FINANCE 2013 3% 20/11/2023	1,32	1,32
WPP FINANCE 2013 VAR 20/03/2022	0,81	0,81
Titres de créances	6,44	6,44
ITM ENTREPRISES ZCP 06/09/2021	1,21	1,21
ITM ENTREPRISES ZCP 26/07/2021	0,81	0,80
L OCCITANE INTERNAT ZCP 17/08/2021	1,21	1,21
ORPEA SA ZCP 19/08/2021	0,81	0,80
STEF ZCP 22/09/2021	0,81	0,80
VICAT ZCP 06/07/2021	0,81	0,80
VICAT ZCP 17/08/2021	0,81	0,80
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	0,38	0,37
OPC à capital variable	0,38	0,37
OFI RS LIQUIDITES	0,38	0,37
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	30 617 219,98	25 281 040,16
Actions	-	-
Obligations	16 613 887,87	14 281 040,16
Titres de créances	14 003 332,11	11 000 000,00
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	13 530 024,04	14 183 749,76
OPC à capital variable	13 530 024,04	14 183 749,76